

Le canard d'Echannay



Bulletin d'information n°7 – mai 2021

Fin d'année 2020, que s'est-il passé ?

L'année 2020 a été très particulière du fait du coronavirus, de nombreuses manifestations prévues habituellement ont été annulées.



Ces derniers mois ont été marqués par de nombreuses restrictions en raison de la crise sanitaire. De ce fait les habituelles animations et commémorations que connaît notre village n'ont pas pu être organisées.

Néanmoins, malgré ces restrictions, une excellente initiative de l'association du village « Echannay Loisirs » doit être soulignée.

Chaque foyer de la commune a reçu un cadeau composé de deux boîtes de chocolats : Friandises qui ont été très appréciées

La Crèche de Noël retrouvée

Une crèche qui dormait depuis de nombreuses années dans le grenier du presbytère a été découverte, en partie restaurée et mise en scène pour le plaisir des habitants présents. Le père Serge Athenor a donné sa bénédiction et les enfants ont conté une belle histoire de Noël.



Cette cérémonie bien sympathique s'est poursuivie avec du vin chaud et le chocolat de l'amitié ce qui a réchauffé un peu plus nos cœurs.

Carnaval dans les rues du village

En février, pour mardi gras les parents ont eu la très bonne idée d'organiser un carnaval. Rendez-vous a été donné devant l'église, chacun ayant revêtu son plus beau déguisement pour parader dans la commune, puis pour déguster un généreux gouter préparé par les mamans, gâteaux, beignets et boisson chaudes ou vitaminées.



Du côté des travaux

Travaux réalisés :

Fin de la procédure de péril ordinaire

Après plusieurs années de procédures administrative et judiciaire menées par la commune, l'appentis de la Maison du 1 rue Saint Rémy a été éboulé. Le bâtiment devenait très dangereux et présentait de sérieux risques.

Comme celui-ci menaçait de s'écrouler sur le domaine public, la commune avait entrepris une procédure de péril ordinaire, ce qui a entraîné des frais d'expert, d'avocat et des rendez-vous devant la justice.

Suite au jugement rendu, la commune a eu la possibilité de détruire le bâtiment, concerné ce qui correspondait à l'expertise réalisée.

Une telle procédure entraîne des frais importants, entre les frais d'experts, d'avocats, et la réalisation des travaux, les montants engagés par la commune s'élèvent à plus de 14 000€.

La commune entre dorénavant dans une nouvelle démarche administrative : récupérer cette somme de la part des propriétaires...





Sécurisation du carrefour du Pasquier de la Croix

Le carrefour du Pasquier de la Croix présente un danger pour les usagers qui s'engagent sur la RD 977 bis. Ce danger avait amené la commune à solliciter à plusieurs reprises le Conseil Départemental afin d'étudier une sécurisation du carrefour.

En raison de la courbure de la voirie les solutions techniques sont peu nombreuses. Le département a donc retenu le principe d'apposer des panneaux recommandant aux usagers de limiter leur vitesse à 50km/heure.



Arrivée de la fibre optique dans le village

Après de nombreuses années d'attente, la fibre optique a été installée dans le village. Le réseau a été mis en place par la société Corai Fibre. Les opérateurs qui sont en mesure de proposer des offres aux habitants sont mentionnés sur le site de cette société : www.corai-fibre.fr

Travaux de l'année 2021

Le conseil municipal a voté le budget de l'année 2021 le 30 mars. Il est prévu de réaliser les travaux suivants au cours de cet exercice :

Travaux de voirie rue de la Forge

La rue de la Forge est de plus en plus abîmée et nécessite chaque année la réalisation de reprises. Le conseil municipal a décidé de procéder à sa réfection.

Les travaux consisteront à refaire la bande de roulement de l'ensemble de la rue de la Forge, ce qui représente 300m de longueur, le parking de la mairie et la montée de l'église.





L'entreprise Star Terrassement qui a présenté l'offre la plus intéressante a été retenue. Les travaux s'élèveront à 40 000 € HT, la commune percevra une aide de la part du département à hauteur de 12 000 € et de 6 500 € de la Communauté de Commune.

Etude de restauration de la sacristie et du clocher de l'église



La sacristie de l'église se dégrade très fortement. Afin d'évaluer le coût d'une éventuelle restauration une étude doit être entreprise. Celle-ci portera également sur la restauration du beffroi, en effet celui-ci présentant un problème de stabilité la commune avait été contrainte de stopper les cloches de l'Angélus. Le montant de l'étude s'élève à un montant de 5 400 € HT. Une aide de l'Etat de 2 400 € a été octroyée.

Travaux de relevage des tombes

Après plusieurs années de procédures administratives consistant à identifier les propriétaires de certaines concessions abandonnées dans le cimetière, la commune est en mesure de procéder au relevage d'une dizaine de tombes. Une telle procédure permet de procéder à terme à la suppression de tombes devenues inesthétiques voire dangereuses.

Ce travail de relevage se déroulera sur plusieurs années. Pour cette année, la commune fait le choix de relever les tombes les plus endommagées et de procéder à la création d'un ossuaire qui est devenu une obligation légale.

L'entreprise Parizot a été retenue pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 2 000 € HT



La commune réalisera par ailleurs, une étude pour l'aménagement de la nouvelle partie du cimetière



Achat d'un défibrillateur

La commune a décidé de se doter d'un défibrillateur. Celui-ci sera installé dans la mairie et sera toujours accessible. Une aide de l'Etat est donnée pour un tel achat qui reviendra à 1050 € à la commune.

Vote de la fiscalité

Le budget a été approuvé et voté par le conseil municipal à l'unanimité

La commune a voté son budget le 30 mars 2021. Les taux des taxes foncière sur le bâti et le non bâti ont été votés sans modification par rapport à l'année 2020, soit :

- 9,93 % pour le foncier bâti
- 26,55 % pour le foncier non bâti

Evènements à venir

- Formation aux premiers secours, dès que la situation sanitaire le permettra.
- Le 10 juillet Echannay Loisirs organise le repas des voisins, au menu le sanglier rôti, offert par les chasseurs.



Le lundi 24 mai à 17h un concert est organisé à l'église.

La commune accueillera Robin Maxime guitariste classique.

Entrée libre.

Cette représentation permettra de célébrer le début du déconfinement et la réouverture des lieux de culture.

Et pourquoi pas faire couler l'eau dans le village ?

Une idée a émergé au sein du conseil municipal : faire recouler l'eau au niveau des anciennes fontaines. Ce réseau a été progressivement abandonné et définitivement dès que l'eau courante est arrivée dans le village. Cette idée consiste dans un premier temps à nettoyer les accès des anciennes sources et évaluer la possibilité de réutiliser les anciennes canalisations. C'est un travail de longue haleine entrepris par l'équipe municipale qui pourra faire appel aux bonnes volontés afin de préparer les accès aux différentes sources.

Notre commune dispose de son propre site internet, consultez : <https://echannayconseil.wix.com/echannay>



N'oubliez pas notre page d'information en cherchant « facebook Echannay » cliquez et partagez notre page

Infos pratiques

- Collecte des ordures ménagères : lundi matin des semaines paires
- Collecte sélectives (papiers et emballages recyclables) : lundi matin des semaines impaires
- Containers verre : rue Robin
- Déchèterie : Sombernon, portail déchets pour vos démarches :
 - Tel. 03 80 33 98 04,
 - Secretariat.environnement@ouche-montagne.fr
- Poubelles, composteur et lombricomposteur en vente sur commande à :
www.ouche-montagne.fr/environnement/dechets

Fuites, coupures d'eau, incidents sur le réseau public :

- SAUR, tél : 03 70 48 80 09

Infos pratiques

- **Permanences de la mairie** : mardis de 8h30 à 10h et vendredis de 14h à 17h, samedi sur rendez-vous,
Tel : 03 80 33 33 65
E-mail : mairie.echannay@wanadoo.fr
- **CNI et passeports** :
A Sombernon, sur rendez-vous tel : 03 80 33 40 01
- **Ecoles maternelles et primaires** :
Tel : 03 80 33 30 26
- **Collège Jacques Mercusot** : Tel 03 80 33 41 12